



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
et de la Mer**
Service des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

COMMUNE DE GRIGNOLS

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de GRIGNOLS, **du lundi 08 avril 2024 au mardi 07 mai 2024 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque dans cette commune.

Le parc photovoltaïque occupe une surface globale clôturée d'environ 26 ha, pour une puissance totale d'environ 33 Mwc.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, 40-42 rue de la Boétie 75008 PARIS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées aux représentants du maître d'ouvrage, Monsieur Abdelaziz LAMHAMDI, Responsable Développement Régions Nord, Ile-de-France, Grand-Est, mail : abdelaziz.lamhamdi@photosol.fr, téléphone : 06 77 62 28 84, et Monsieur Benoît CALMES, mail : benoit.calmes@photosol.fr, téléphone : 06 45 12 94 39.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire, avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire ainsi que les divers avis émis sur ce projet, à la mairie de GRIGNOLS, située 56 allée Saint-Michel, 33690 GRIGNOLS, où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>, rubrique « Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas », « Enquête publique, Consultation du public - 2024 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le bâtiment dédié à l'accueil du public (DDTM) à la cité administrative - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accueil du public.

Monsieur Lawrence BULGHERESI-DESCUILHES, Directeur de promotion immobilière retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Monsieur Pierre PELLOUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour intervenir en cas de remplacement du commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de GRIGNOLS pour recevoir les observations, le :

- lundi 8 avril de 13h30 à 17h30
- lundi 22 avril de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
- mardi 30 avril de 13h30 à 17h30
- mardi 7 mai de 13h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de GRIGNOLS, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>. Le Préfet de la Gironde, est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT.